



**DELIBERATION N° 22/001 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA MODIFICATION DE LA STRUCTURE PÉDAGOGIQUE
GÉNÉRALE D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ POUR LA RENTRÉE
SCOLAIRE 2022 ET LES RÉGULARISATIONS AU TITRE
DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021**

**CHÌ APPROVA A MUDIFICAZIONI DI A STRUTTURA PIDAGOGICA GINIRALI
DI U SICONDU GRADU PÀ A RIINTRATA SCULARI 2022 È E RIGULARIZAZIONE
À TITULU DI A RIINTRATA SCULARI 2021**

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 janvier 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Pierre POLI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Romain COLONNA
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Antoine POLI à M. Pierre POLI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2022-01 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 25 janvier 2022,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI,

Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE rapport « Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2022 et régularisation au titre de la rentrée 2021 », tel qu'il figure dans le document annexé.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la modification de la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré pour la rentrée 2022, ainsi que les régularisations au titre de la rentrée 2021 résultant des mesures suivantes :

1- Les poursuites de scolarité :

- **Cullegiu Henri TOMASI** - Penta di Casinca (Collège Henri TOMASI Penta di Casinca) : ouverture à la rentrée 2021 d'une classe de 4^{ème} section sportive scolaire football ;
- **Liceu prufiziunale Finosello** - Aiacciu (Lycée professionnel Finosello - Ajaccio) : Ouverture à la rentrée 2021 d'une classe de Terminale BAC PRO « métiers du commerce et de la vente » option B (prospective clientèle et valorisation de l'offre commerciale) ;
- **Cullegiu di San Fiorenzu** - Maria Ghjentele (Collège Saint Florent) : ouverture à la rentrée 2022 de la classe de 3^{ème} CLEDD (Langues d'Europe et Education au Développement Durable) ;
- **Cullegiu GIRAUD** - Bastia (Collège Giraud - Bastia) : ouverture à la rentrée 2022 de la classe de 5^{ème} CHAT (Classe à Horaires Aménagés Théâtre) ;
- **Cullegiu di Lucciana** (Collège de Lucciana) : ouverture à la rentrée 2022 de la classe 3^{ème} section sportive scolaire futsal et football féminin ;
- **Cullegiu di Sartè** (Collège de Sartè) : ouverture à la rentrée 2022 de la classe de 4^{ème} SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) ;
- **EREA Aiacciu** (EREA - Aiacciu) : ouverture à la rentrée 2022 de la classe de 2^{nde} année de CAP jardinier paysagiste ;
- **Cullegiu Henri TOMASI** - Penta di Casinca (Collège Henri TOMASI - Penta di Casinca) : ouverture à la rentrée 2022 d'une classe de 3^{ème} section sportive scolaire football.

2- Les créations de sections nouvelles en collège :

- **Cullegiu GIRAUD - Bastia** (Collège GIRAUD - Bastia) : création à la rentrée scolaire 2022 d'une section bilangue de continuité anglais-italien en classe de 6^{ème}.

3- **Les créations de sections nouvelles en lycée et lycée professionnel :**

- **Liceu Prufizionale Finosello - Aiacciu** (LP Finosello - Aiacciu) : ouverture temporaire de l'option A « à domicile » du BAC PRO ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne) pour la classe de Première PRO à la rentrée 2021 et la classe de TERMINALE PRO à la rentrée 2022 ;
- **Liceu Prufizionale Finosello - Aiacciu** (LP Finosello - Aiacciu) : Ouverture d'un CAP AEPE « Accompagnement Educatif Petite Enfance » pour la rentrée scolaire 2022 ;
- **Liceu di Purtivechju** (Lycée de Porto-Vecchio) : Ouverture pour la rentrée scolaire 2022 d'une unité professionnelle facultative secteur sportif en relation avec les unités capitalisables 1 et 2 du BPJEPS pour le bac professionnel AGORA (Assistance à la Gestion des Organisation et de leurs Activités) ;
- **Liceu di Purtivechju** (Lycée de Porto-Vecchio) : Ouverture à la rentrée scolaire 2022 d'une classe de seconde professionnelle métiers de la relation client ;
- **Liceu privatu Saint Paul - Aiacciu** (Lycée privé Saint Paul - Ajaccio) : Ouverture de l'Option musique en classe de 2^{nde} générale à la rentrée de septembre 2022 ;
- **LPMA di Bastia (Lycée Maritime et Aquacole de Bastia)** : différé d'ouverture du BTS PGEM (Pêche et Gestion de l'Environnement Marin) à la rentrée de septembre 2022 ;
- **Campus Agri'Corsica u Rizzanese** (LEGTA Sartène) : Ouverture d'une section sportive « plongée sous-marine & apnée » pour la rentrée scolaire 2022 ;
- **Campus Agri'Corsica u Rizzanese** (LEGTA Sartène - Sartène) : Ouverture d'une classe de seconde professionnelle agroéquipement pour la rentrée scolaire 2022.

ARTICLE 3 :

PREND ACTE de la rénovation des diplômes professionnels aux rentrées scolaires 2021 et 2022 déclinée et annexée au présent rapport.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 janvier 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 27 ET 28 JANVIER 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MUDIFICAZIONI DI A STRUTTURA PIDAGOGICA
GINIRALI DI U SICONDU GRADU PÀ A RIINTRATA
SCULARI 2022 È RIGULARIZAZIONI À TITULU
DI A RIINTRATA SCULARI 2021**

**MODIFICATION DE LA STRUCTURE PÉDAGOGIQUE
GÉNÉRALE D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022 ET
RÉGULARISATION AU TITRE DE LA RENTRÉE
SCOLAIRE 2021**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En application de l'article L. 4424-1 du code général des collectivités territoriales, la Collectivité de Corse définit et arrête chaque année l'évolution de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour l'année scolaire (N+1).

La modification de l'offre de formation initiale sous statut scolaire pour la rentrée prochaine résulte :

- d'une part, de la prise en compte des projets de création de sections nouvelles ou d'adaptation de sections existantes en termes de capacité d'accueil présentés par les chefs d'établissements dans le cadre de leur autonomie dont la recevabilité a été étudiée en concertation avec les administrations déconcentrées de l'État (Rectorat, DIRM, DRAAF) ;
- d'autre part, de la rénovation des diplômes professionnels (cf. annexe).

Ainsi, il s'agira dans le présent rapport d'aborder :

- les modifications de la structure pédagogique relatives aux établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports, du ministère de la Mer ainsi que du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- les modifications de capacité d'accueil en section professionnelle et autres événements susceptibles d'impacter la structure pédagogique des établissements.

Seront présentées également les régularisations au titre de la rentrée scolaire 2021.

I Les modifications de structure pédagogique relatives aux établissements relevant du ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports

Pour rappel, les montées pédagogiques doivent être mentionnées et précisées dans la délibération car elles peuvent générer des besoins d'affectation de moyens d'enseignement supplémentaires dans les établissements concernés.

1- Les poursuites de scolarité

Ainsi, parmi les dossiers transmis par les établissements à la direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche de la Collectivité de Corse, deux demandes concernent la rentrée de septembre 2021 (régularisation) et six autres demandes concernent la rentrée de septembre 2022 telles que détaillées ci-dessous.

- *Deux régularisations relatives à la rentrée scolaire de septembre 2021.*

① **Cullegiu Henri TOMASI** - Penta di Casinca (Collège Henri TOMASI -

Penta di Casinca) : ouverture à la rentrée 2021 d'une classe de 4^{ème} section sportive scolaire football.

② **Liceu prufizionale FINOSELLU** - Aiacciu (lycée professionnel

FINOSELLO - Aiacciu) : ouverture à la rentrée 2021 d'une classe de Terminale BAC PRO « métiers du commerce et de la vente » option B (prospective clientèle et valorisation de l'offre commerciale).

- *Six demandes relatives à la rentrée scolaire de septembre 2022.*

① **Cullegiu di San FIURENZU** - Maria Ghjentile (Collège Saint Florent) :

ouverture à la rentrée 2022 de la classe de 3^{ème} CLEDD (Langues d'Europe et Éducation au Développement Durable).

② **Cullegiu GIRAUD** - Bastia (Collège Giraud - Bastia) : ouverture à la

rentrée 2022 de la classe de 5^{ème} CHAT (Classe à Horaires Aménagés Théâtre).

③ **Cullegiu di LUCCIANA** - Bastia (Collège de Lucciana - Bastia) : ouverture

à la rentrée 2022 de la classe 3^{ème} section sportive scolaire futsal et football féminin.

④ **Cullegiu Georges CLEMENCEAU** - Sartè (Collège de Sartène) :

ouverture à la rentrée 2022 de la classe de 4^{ème} SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté).

⑤ **EREA - Aiacciu (EREA - Ajaccio)** : ouverture à la rentrée 2022 de la classe de 2nde année de CAP jardinier paysagiste.

⑥ **Cullegiu Henri TOMASI - Penta di Casinca (Collège Henri TOMASI - Penta di Casinca)** : ouverture à la rentrée 2022 d'une classe de 3^{ème} section sportive scolaire football.

2- Les créations de sections nouvelles en collège

Les créations de sections nouvelles en collège concernent le collège GIRAUD.

Cullegiu GIRAUD - Bastia (collège GIRAUD - Bastia) : création à la rentrée scolaire 2022 d'une section bilangue de continuité anglais-italien en classe de 6^{ème}.

L'ouverture de cette section permettra de commencer ou poursuivre un parcours allant vers une maîtrise des deux langues dans le cadre d'un environnement frontalier d'échanges culturels, commerciaux, et scientifiques. De fait, de nombreux élèves qui ont débuté l'apprentissage de l'italien à l'école primaire pourront continuer au collège. Cet enseignement renforcé des deux langues proposera six heures hebdomadaires au lieu des quatre heures habituelles. Une demande qui s'inscrit pleinement dans le projet d'établissement « collège des langues et citoyen au cœur de la ville ».

3- Les créations de sections nouvelles en lycée et lycée professionnel

Les créations de sections nouvelles en lycée concernent le lycée professionnel du Finosellu, le lycée de Portivechju et le lycée privé Saint Paul.

- *Concernant le lycée professionnel FINOSELLU*

① **Liceu Prufiziunale FINOSELLU - Aiacciu (LP FINOSELLO - Ajaccio)** : ouverture temporaire de l'option A « à domicile » du BAC PRO ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne) pour la classe de PREMIERE PRO à la rentrée 2021 et la classe de TERMINALE PRO à la rentrée 2022.

L'ouverture d'une classe de première BAC PRO « Accompagnement Soins et Services à la Personne » option A « à domicile » à la rentrée 2021 puis d'une classe de terminale à la rentrée 2022 répond à un besoin pédagogique spécifique ponctuel qui est de permettre une poursuite d'étude à la rentrée 2021 pour des élèves titulaires d'un CAP « assistant technique en milieu familiale et collectif ». Cette opération sera évaluée à son terme afin d'envisager la pérennisation de l'option A « à

domicile » dans l'offre de formation du lycée à partir de la rentrée 2023.

② **Liceu Prufizionale FINOSELLU** - Aiacciu (LP FINOSELLO - Ajaccio) : Ouverture

d'un CAP AEPE « Accompagnement Educatif Petite Enfance » pour la rentrée scolaire 2022.

Ce diplôme permettra de répondre aux demandes des familles et des professionnels dans les domaines de la petite enfance.

- *Concernant le lycée de PORTIVECHJU*

① **Liceu Jean-Paul de ROCCA SERRA** - Portivechju (Lycée de Porto-Vecchio) :

ouverture pour la rentrée scolaire 2022 d'une unité professionnelle facultative secteur sportif en relation avec les unités capitalisables 1 et 2 du BPJEPS pour le bac professionnel AGORA (Assistance à la Gestion des Organisation et de leurs Activités) proposé au lycée de Purtivechju.

L'arrêté du 8 juillet 2021 rend possible une équivalence entre certaines spécialités de bacs professionnels et le BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport). La création de cette unité facultative secteur sportif en lien avec le référentiel du BPJEPS permettra l'enrichissement de la voie professionnelle de l'établissement.

② **Liceu Jean-Paul de ROCCA SERRA** - Portivechju (Lycée de Porto-Vecchio) :

ouverture à la rentrée scolaire 2022 d'une classe de SECONDE PRO métiers de la relation client.

Cette classe permettra d'accéder au BAC PRO Métiers du Commerce et de la Vente - Option A (Animation Gestion Espace Commercial) dont la classe de PREMIERE puis de TERMINALE pourraient ouvrir aux prochaines rentrées. Ce diplôme plus attractif est cohérent avec le BTS tourisme qui est proposé en apprentissage (seul diplôme Postbac de l'établissement).

- *Concernant le lycée privé Saint-Paul*

Liceu privatu Saint Paul - Aiacciu (lycée privé Saint Paul - Ajaccio) : ouverture de l'Option musique en classe de 2^{nde} générale à la rentrée de septembre 2022.

L'autorité académique, et la Direction du Conservatoire Henri TOMASI privilégient l'ouverture d'une classe de seconde option Musique pour la rentrée scolaire 2022 qui

pourrait être suivie à la rentrée scolaire suivante par l'ouverture du bac techno S2TMD spécialité Musique si l'expérience s'avère concluante.

Cette filière d'excellence n'est pas encore représentée en Corse. La délocalisation du Conservatoire prévue à proximité du lycée Saint Paul faciliterait la mise en œuvre des enseignements de spécialité. Aussi, le lycée Saint Paul étant un établissement privé sous contrat, le principe d'une gratuité pour les familles sera à envisager.

II Les modifications de structure pédagogique relatives aux établissements relevant du ministère de la Mer

Les créations de sections nouvelles en lycée concernent le Lycée Maritime et Aquacole de Bastia.

LPMA di Bastia (Lycée Maritime et Aquacole de Bastia) : différé d'ouverture du BTS PGEM (Pêche et Gestion de l'Environnement Marin) à la rentrée de septembre 2022.

L'ouverture de ce BTS pour la rentrée 2021 avait déjà été votée par la commission permanente de l'AC en 2020 (Cf. Délibération n° 20/186 CP du 17 décembre 2020) mais l'absence de moyens d'enseignements supplémentaires octroyés par le ministère de la Mer a conduit à différer l'ouverture à la rentrée scolaire 2022.

III Les modifications de structure pédagogique relatives aux établissements relevant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Les créations de sections nouvelles en lycée concernent le Campus Agri'Corsica u Rizzanese.

① **Campus Agri'Corsica u Rizzanese (LEGTA SARTÈ)** : ouverture d'une section

sportive « plongée sous-marine & apnée » pour la rentrée scolaire 2022.

Ce projet s'appuie sur les bi-qualifications sportives BTSA existantes au Campus depuis 15 ans maintenant et qui seront étendues à tous les jeunes du lycée depuis la classe de 2nde.

Les objectifs sont multiples : animation du territoire, insertion professionnelle et plus spécialement, protection et préservation des fonds et du littoral corse.

② **Campus Agri'Corsica u Rizzanese (LEGTA SARTÈ)** : ouverture d'une classe de

seconde professionnelle agroéquipement pour la rentrée scolaire 2022.

Le Campus Agri'Corsica, au cœur du monde agricole, dans les domaines de l'élevage, du végétal, de la forêt et de la gestion de la nature a besoin de transmettre dans ses formations des compétences en agroéquipement toujours grandissantes.

La formation de la 2nde à la terminale en Bac Professionnel agroéquipement viendra renforcer l'offre de l'établissement dans ce domaine sur l'ensemble du territoire.

Actuellement, le Lycée agricole propose un bac professionnel production avec une spécialité CGEH (Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique) provenant d'une seconde NJPF- Productions (Nature, Jardin, Protection, Forêt).

L'ouverture d'une seconde Productions à 2 spécialités (Agroéquipement - Activités hippiques) permettra non seulement à des élèves du Sartenais Valincu -Taravu d'accéder à une formation liée à la mécanique mais donnera l'opportunité à l'ensemble des jeunes corses de se former sur l'île grâce à l'existence d'un internat sur site.

L'ouverture de cette filière facilitera l'insertion professionnelle car elle propose une qualification axée sur l'utilisation, la maintenance, la gestion et la vente de matériels agricoles.

Ces deux demandes d'ouverture ont obtenu un avis favorable de l'inspection de l'enseignement agricole et de la DRAAF. Leur mise en œuvre sera effective sous réserve de l'octroi d'une dotation horaire dédiée.

IV Les modifications de la capacité d'accueil en section professionnelle à la rentrée de septembre 2021

Ces modifications de capacité d'accueil ont fait l'objet d'une concertation avec le Rectorat le 18 novembre 2021.

① **Liceu Georges CLEMENCEAU** - Sartè (Lycée Georges CLÉMENCEAU - Sartène).

- Diminution de la capacité d'accueil de la Classe de 1^{ère} année du CAP « Maintenance de bâtiments de collectivité » qui passe de 14 places à la rentrée 2020 à 12 places dès la rentrée 2021 et dont le référentiel et l'intitulé sont modifiés : CAP « interventions en maintenance technique des bâtiments »
- Diminution de la capacité d'accueil de la classe de 1^{ère} année du CAP « Equipier polyvalent de commerce » qui passe de 16 places à la rentrée 2020 à 12 places à partir de la rentrée 2021.

Ces ajustements répondent au faible nombre de vœux exprimés pour ces formations.

Néanmoins, les services de la CdC ainsi que ceux du Rectorat doivent engager une réflexion partagée afin de proposer une offre de formation professionnelle mieux adaptée aux besoins du Sartenais - Valincu, tant du point de vue de la demande sociale que des opportunités d'emploi du territoire.

② **Liceu Prufizionale Jean NICOLI** - Bastia (LP Jean NICOLI - Bastia).

- Augmentation de la capacité d'accueil de la classe de 1^{ère} année du « CAP Equipier polyvalent de commerce » qui passe de 12 places à la rentrée 2020 à 15 places à partir de la rentrée 2021.
- Augmentation de la capacité d'accueil de la classe de 2^{nde} professionnelle commune aux « Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique » qui passe de 41 places à la rentrée 2020 à 51 places à partir de la rentrée 2021.

③ **Liceu di BALAGNA** - L'Isula (Lycée de BALAGNE - Ile-Rousse).

Augmentation de la capacité d'accueil de la classe de 2^{nde} professionnelle commune aux « Métiers de l'hôtellerie restauration » qui passe de 24 places à la rentrée 2020 à 28 places à partir de la rentrée 2021.

Les ajustements de la capacité d'accueil du LP professionnel Jean NICOLI et du lycée de BALAGNA permettront d'accueillir les élèves de plus en plus nombreux qui en font la demande.

④ **LICEU Jean-Paul de ROCCA SERRA** - Portivechju (Lycée de Porto-Vecchio) :

Diminution de la capacité d'accueil de la classe de 2^{nde} professionnelle commune aux « Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique » qui passe de 30 places à la rentrée 2021 à 15 places à partir de la rentrée 2022.

Les 15 places récupérées vont permettre d'étoffer l'offre de formation avec l'ouverture d'une classe de 2^{nde} PRO métiers de la relation client.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ANNEXE : Rénovation des diplômes professionnels et technologiques

Les RENOVATIONS de diplôme			
Ministère	ANCIEN diplôme	Etablissement	NOUVEAU diplôme
EDUCATION NATIONALE	CAP MENUISIER FABRICT MEN MOB AGENCMT <i>(Dernière session d'examen en juin 2022)</i>	Liceu pruflizunali Jules Antonini <i>(13 élèves à la rentrée 2020)</i>	A compter de la rentrée 2021 : CAP « MENUISIER FABRICANT »
	CAP MAINTENANCE BATIMENTS DE COLLECT. <i>(Dernière session d'examen en juin 2022)</i>	Liceu di SARTÉ <i>(11 élèves à la rentrée 2020)</i> Liceu Fred Scamaroni <i>(16 élèves à la rentrée 2020)</i>	A compter de la rentrée 2021 : CAP « INTERVENTIONS EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BATIMENTS »
	BAC PRO MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST. <i>(40025007) (Dernière session d'examen en juin 2023)</i>	Liceu Fred Scamaroni <i>(35 élèves à la rentrée 2020)</i>	A compter de la rentrée 2021 : BAC PRO « MAINTENANCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION CONNECTES »
	BAC PRO TECHN.INSTALL.SYST.ENERG.CLIMATIQ <i>(40022703) (Dernière session d'examen en juin 2023)</i>	Liceu pruflizunali Jules Antonini <i>(28 élèves à la rentrée 2020)</i>	Classe 2de professionnelle correspondante : Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées A compter de la rentrée 2021 : BAC PRO « INSTALLATEUR EN CHAUFFAGE, CLIMATISATION ET ENERGIE RENOUVELABLE »
BAC PRO TECHNIC. FROID CONDITIONNEMENT AIR <i>(40025509) (Dernière session d'examen en juin 2023)</i>	Liceu di Porti-Vechju <i>(35 élèves à la rentrée 2020)</i>	Classe 2de professionnelle correspondante : Métiers des transitions numérique et énergétique A compter de la rentrée 2021 : BAC PRO « METIERS DU FROID ET DES ENERGIES RENOUVELABLES »	